



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

Nos ref : 44.19 MS/PBG/kc

*Madame Agnès BUZYN*

Ministre des Solidarités & de la Santé

MINISTERE DES SOLIDARITES & DE LA SANTE

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 29 avril 2019

**Objet** : Lettre Ouverte

---

Madame la Ministre,

Depuis les années 60, la psychiatrie française est visionnaire, au cœur du territoire et au plus près des patient.e.s, grâce notamment à l'organisation en secteur centrée sur le CMP (Centre Médico Psychologique) et sur le soin ambulatoire (actuellement, 82% des patient.e.s sont exclusivement pris en charge en dehors de l'hôpital). En psychiatrie, le virage ambulatoire est une réalité depuis des années !

Cette organisation permet de considérer la dimension sociale des troubles psychiatriques en s'appuyant sur l'environnement du/de la patient.e et sur un réseau multidisciplinaire afin d'apporter des solutions au plus près des lieux de vie en privilégiant le maintien au domicile.

Depuis plusieurs années, des politiques d'austérité organisent la destruction du secteur de la psychiatrie, ce qui se traduit entre autres par des fermetures de structures ambulatoires et une diminution drastique des visites à domicile, autant d'outils essentiels au suivi des patient.e.s et à leur maintien à domicile. Difficile de ne pas y voir une volonté de destruction de notre service public de psychiatrie, offrant ainsi un champ prometteur et rémunérateur au libéral et au privé.

Non, les secteurs libéraux et privés ne sont pas en mesure d'apporter des solutions dans la durée aux problématiques psychiatriques. On constate d'ores et déjà des conséquences dramatiques en termes de ruptures de soins, de dégradation de l'état de santé des patient.e.s et aussi en termes économiques.

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

Non, le médico-social n'a pas vocation à se substituer au sanitaire. Cette obstination n'est fondée que sur des considérations économiques et politiques.

La Commission Nationale Psychiatrie CGT réaffirme la nécessité de s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire en capacité d'apporter un cadre soignant, contenant et rassurant. Ce qui impose des moyens humains suffisants mais aussi des formations spécifiques.

L'évolution des formations est en lien avec l'évolution de la politique de santé et se concentre désormais uniquement sur le traitement, le symptôme, les neurosciences. Les fonctions se cloisonnent en niant la place de l'analyse clinique, de la relation soignante et en renvoyant une réponse morcelée aux patient.e.s.

Nous exigeons des formations spécifiques pour tou.te.s les professionnels de la psychiatrie. Le soin en psychiatrie impose une vision croisée et multiple. Un seul regard, aussi expert soit-il, ne remplacera jamais la réflexion et l'analyse collective qui sont la richesse d'une équipe.

Positionner un.e soignant.e expert.e au sein d'une équipe, c'est limiter les échanges et raccourcir dangereusement le processus décisionnel. Aucun.e professionnel.le seul.e ne peut supporter les effets psychiques de la rencontre avec un.e patient.e atteint.te de troubles psychiatriques.

Des politiques successives ont tenté d'enfermer la psychiatrie dans sa seule dimension sécuritaire en favorisant l'amalgame entre maladie mentale, délinquance et violence. Dans ce contexte, les rapports avec la société se figent autour des notions de peur, de défense et de rejet. De fait, la majorité des projets récents ont consisté à ouvrir des structures fermées, voire pénitentiaires.

Il est impératif que la psychiatrie reste ouverte sur la société et de rappeler sans cesse que les hommes et les femmes atteints de troubles psychiques sont statiquement moins « dangereux » que la population générale et plus souvent victimes qu'auteurs de violences.

Par ailleurs, nous tenons à relever le paradoxe entre l'augmentation de 50% de l'activité globale en 25 ans, de 12% sur trois ans de l'hospitalisation sans consentement, de 70% en 10 ans de l'activité des CMP et la baisse de 60% de lits sur 40 ans, associée à de très nombreuses fermetures/restructurations de CMP et suppressions de postes.

En matière de politique de santé, les orientations actuelles tendent à uniformiser les pratiques selon des modalités quasi industrielles. Cette rigidification et cette protocolisation à outrance ne répondent nullement à la diversité des problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Il est urgent de laisser aux soignant.e.s l'initiative et la créativité nécessaires pour s'adapter aux situations et aux évolutions. Les enfermer dans une vision « neuroscientifique » unique, faire de la

## Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)



# FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

---

réhabilitation psychosociale la seule solution post crise, concevoir uniquement l'hospitalisation temps plein comme une conséquence négative du soin est extrêmement réducteur.

La Commission Nationale de Psychiatrie tient à réaffirmer son attachement à la recherche de l'adhésion aux soins en s'appuyant sur une relation empathique, rassurante et contenante. Les soins sans consentement doivent être réservés à des situations extrêmement exceptionnelles et ponctuelles. Nous refusons d'être contraint.e.s à des soins sans consentement par manque de moyens.

Comment interpréter l'absence de référence à la psychiatrie dans le projet de loi santé ? La psychiatrie n'est pas une discipline médicale comme une autre car elle se compose d'éléments médicaux, sociologiques, psychologiques, anthropologiques culturels, artistiques... Cette particularité doit être reconnue par une loi spécifique.

Pour la CGT, il est impératif de sanctuariser et de renforcer significativement le budget alloué à la psychiatrie. En redonnant rapidement des moyens humains et immobiliers permettant de répondre humainement aux besoins de nos concitoyen.ne.s.

Mireille STIVALA  
Secrétaire Générale

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr)